



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à

la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune du Temple sur Lot

Une enquête publique est ouverte sur la commune du Temple sur Lot **du 03 avril 2019 inclus au 03 mai 2019 inclus.**

Elle porte sur la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune du Temple sur Lot

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie du Temple sur Lot, pendant **31 jours, 03 avril 2019 inclus au 03 mai 2019 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie du Temple sur Lot
A l'attention de Mme Christine DOYEN, commissaire enquêteur
47110 le Temple sur Lot

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Mme Christine DOYEN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie du Temple sur Lot : 05 avril 2019, 8h30-12h30
- A la mairie du Temple sur Lot : 12 avril 2019, 8h30-12h30
- A la mairie du Temple sur Lot : 29 avril 2019, 8h30-12h30
- A la mairie du Temple sur Lot : 03 mai 2019, 8h30-12h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie du Temple sur Lot ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté de la préfète de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : RES, 12 quai de Queyries, le millenium, 33100 Bordeaux

Agen, le 11/03/19

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

619

Hélène GIRARDOT